



DÉLIBÉRATION

du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le 25 MAI 2023 Publiée, le 30 MAI 2023 Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAUDEAU), <u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe JAHAN <u>Date de la convocation</u> : 17 mai 2023
Délibération n°23.3.6	URBANISME - BÂTIMENTS <i>Avis du Conseil Municipal sur la demande de la SAS LANDAIS ANDRÉ de proroger l'autorisation d'exploiter une carrière au lieudit Les Bimboires</i>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la **SAS LANDAIS ANDRÉ dispose d'une autorisation d'exploiter une carrière au lieudit Les Bimboires**. Cette autorisation a été accordée par arrêté préfectoral en date du 30 août 1993 pour une durée de 30 ans.

Il s'agit d'une **carrière de roches massives** dont l'exploitation est autorisée sur une surface de 3,9 ha, au rythme maximum de 115 000 tonnes par an. L'extraction se fait à la pelle hydraulique et les matériaux extraits sont évacués immédiatement par la route.

La **SAS LANDAIS ANDRÉ sollicite la prorogation pour 3 ans (jusqu'au 30 août 2026) de l'autorisation d'exploiter cette carrière**, classifiée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. La demande de prorogation ne comporte **pas de modification de l'activité**. Durant cette période de 3 ans, la SAS LANDAIS ANDRÉ va engager une réflexion sur le devenir du site, qui pourrait devenir une installation de stockage de déchets inertes ou continuer à être exploité.

Dans le cadre de la demande de prorogation de l'autorisation d'exploitation, une consultation du public a été organisée entre le 2 et le 17 mai 2023 (consultation en ligne). La Commune de Mésanger doit également se prononcer avant le 24 mai 2023.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Vu l'avis défavorable de la commission urbanisme en date du 2 mai 2023 en raison de la dangerosité du trafic sur la RD14 au droit de l'accès à la carrière,

Vu l'avis défavorable du Bureau Municipal en date du 9 mai 2023 confortant celui de la commission urbanisme,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par une abstention et 26 voix pour :**

► **DONNE** un avis DÉFAVORABLE à la prorogation pour une durée de 3 ans de l'autorisation d'exploiter une carrière au lieudit Les Bimboires par la SAS LANDAIS ANDRÉ.

Pour extrait conforme au registre »

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance



Le Maire,

Nadine YOL

